

# CHAT TROUVÉ QUE DOIS-JE FAIRE ?

## JE CHERCHE UN TATOUAGE

Je regarde dans l'oreille ou la cuisse. Si j'en vois un, j'appelle l'I-CAD. S'il est illisible, je vais chez un vétérinaire ou une fourrière : c'est gratuit

## JE CONSULTE LES AVIS DE RECHERCHE

Je vérifie si le chat correspond à une annonce sur [chat-perdu.org](http://chat-perdu.org)

## JE DÉCLARE LE CHAT À LA FOURRIÈRE

Si je le garde chez moi, je fais tout de même la déclaration. Le propriétaire doit pouvoir le récupérer.  
Si je ne peux pas le garder je contacte une association

## JE FAIS PREUVE DE RESPECT EN CAS DE DÉCÈS

Si le chat est mort, je l'enveloppe dans un tissu ou un sac et je le porte chez un vétérinaire, en précisant le lieu de découverte. Je peux aussi publier une annonce pour prévenir les propriétaires.

## JE CHERCHE UNE IDENTIFICATION VISIBLE

Je vérifie s'il a un collier, une médaille ou un tube-adresse

## JE VÉRIFIÉ S'IL A UNE PUCE

Même sans tatouage, un chat peut être pucé. Le vétérinaire ou la fourrière peut lire la puce gratuitement et sans rendez-vous

## JE PUBLIE UNE ANNONCE MOI-MÊME

Je remplis une fiche dans la rubrique "chats trouvés". Si le chat a un signe distinctif (tâche, cicatrice, collier...), je garde l'info pour vérifier l'identité du vrai maître.

## JE GÈRE LES SOINS SI BESOIN

S'il est blessé, je vais chez le vétérinaire et je garde les factures. Je peux être remboursé par le propriétaire pour les soins ou la nourriture, mais pas pour une pension. Je ne le laisse pas chez le vétérinaire : il pourrait être envoyé en fourrière